



## REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE L'HERAULT

## **U18 FEMININS**

SAISON **2022/2023** 

ARTICLES	Niveau 1 Plateau						
1 - Composition	Poule de 8 équipes	Plateaux de 2 à 3 équipes					
Le championnat est composé	Des associations sportives ayant réglées leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.						
2 – Associations sportives qualifiées	Equipes ayant participé à la journée d'OPEN ou repêchées par la commission technique	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible					
3 – Qualification	<ul> <li>U18F, U17F, U16F</li> <li>U15F, U14F (certificat médical du médecin de famille).</li> <li>U13F INTERDIT</li> </ul>						
4 – Ballon	TAILLE 6						
5 - Hauteur de panneau	3m05						
6 - Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m						
7 – Obligations sportives	Chaque équipe engagée en championnat a obligation de participer aux journées de 3c3						
8 – Temps de jeu	4 périodes de 10 min. décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps : 10 min	Sur plateau à 2 équipes : match standard (idem niv1 et 2) Sur plateau à 3 équipes : 2 périodes de 8mn décomptées, 1 TM par mi-temps, intervalle de 2mn.					
9 – Prolongations	En cas d'égalité, autant de prolongation de 4 minutes que nécessaire	Pas de prolongation					
10 – Horaires des rencontres	Samedi 17H00						
11 – Système de l'épreuve	Rencontre en 5 contre 5	Plateau en 5 contre 5					
	Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour pour la phase de championnat.	Plateaux Chaque club doit organiser au moins un plateau sur la saison					

ARTICLES		Niveau 1		Plateau			
	jouées à cette date seroi - Si raison impé salle¹), les ren - Sinon, la CS34 forfait En absence de phase fir général valide (50% des	rieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19 contres ne seront comptabilisées (classeme l statuera sur le résultat des rencontres : no ale, l'attribution des titres sera déterminée	, intempérie, indisponibilité de ent par ratio) en comptabilisées, perdues par				
12 – Chronomètre des tirs			GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE				
13 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel et une liaison internet. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».			A la discrétion des clubs (feuille papier dument rempli ou utilisation e- marque). Les feuilles et résultats devront obligatoirement être remontés au comité dans les 72h.			
14 - Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».			Aucun classement			
15 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général <b>est mise</b> hors championnat.						
16 - Statut des Techniciens							
17 - Arbitre	Désignation (sous réserve de disponibilité, sinon arbitres clubs)			Arbitres clubs			
18 - Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours						
19 - Salle	Classement : H1						
20 - Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.						
21 – Type de licences autorisées	U18F						
		Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum		1		
		Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, 0CT ou AST		5		
			Licence 0C ou 0C ASTCTC		Sans limite		
		,	Licence ASP	0			
		Couleurs de licence autorisées (Nombre maximum)		Blanc : Sans limite			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre devra être reprogrammée avant la date prévue initialement au calendrier. Les cas exceptionnels seront traités par la CS de l'Hérault.